

SEANCE DU 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux et le deux-mai se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Raymond VITURAT, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie LARDET Delphine MONTET.

Absents excusés : Rosalie SIMON, Martine DESBOIS (pouvoir à Sophie GOUTTENOIRE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 avril 2022 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

- La réfection des courts de tennis est terminée. Les travaux réalisés vont permettre de prolonger l'utilisation de ces terrains mais il faudra prévoir une réfection complète d'ici 2 ou 3 ans.

- La signalisation au sol a été réalisée.

- Une entrée de parcelle au Pilon a été réalisée.

- Station d'épuration : une des 2 pompes a fait l'objet d'une révision complète mais n'a pu être remise en place à cause d'un souci d'étanchéité. Du coup la seconde pompe a également été révisée. L'entreprise KSB interviendra le 10 mai pour la remise en place. Le puits sera vidé au préalable par l'entreprise FARJAUD.

- Deux dépôts sauvages ont été constatés la semaine dernière allée Barlotti et allée Ste Barbe. Après la plainte déposée par Monsieur le Maire, une investigation a été menée par les gendarmes ce qui a permis d'identifier le responsable d'un des deux dépôts. Il a dû reprendre ces déchets, les trier et les évacuer sous la surveillance de la gendarmerie. Monsieur le Maire indique qu'un autre dépôt sauvage a été signalé ce matin dans les Chambons vers le Pont Bigot sur un terrain privé.

Anne-Sophie LARDET indique que l'évacuation des déchets coûte très cher aux professionnels en temps et en argent, ce qui explique, sans les excuser, les dépôts sauvages

et se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à cette problématique, tout comme un ramassage en porte à porte des emballages chez les particuliers qui permettrait d'inciter davantage au tri et éviterait les incivilités. Robert CLEVENOT lui indique que ces questions ont maintes fois été évoquées sans toutefois trouver de solutions au coût acceptable.

- Le désherbage et débroussaillage par les agents ont commencé. Le nettoyage du cimetière débutera semaine prochaine.

- Robert CLEVENOT indique que la commission voirie se réunira vendredi 6 mai à 19h.

- Christophe BOUSSAND indique que la haie de M. POYET rue Clémenceau déborde sur la rue. M. le Maire ira le voir pour lui demander de la tailler.

- Porte du local fibre : Raymond VITURAT revient sur la proposition du THD 42 de donner un jeu de clé du local fibre à la commune afin que l'on puisse fermer quand il est ouvert. Il s'oppose à cette proposition car il craint que la responsabilité de la commune soit engagée en cas de problème. Le local était encore ouvert dimanche et ce soir.

- Stade des Chambons : l'entreprise DUGELET étant en cours de cession, le SIEL n'a plus d'interlocuteur et ne pourra pas assurer les travaux d'installation des projecteurs LED dans les délais prévus.

- Un lampadaire a été sectionné à Aiguilly, probablement par un poids lourd.

- Le panneau indiquant le chemin des Forges le long de la RD 482 a disparu. Seul le mât est encore là.

• **VIE SOCIALE** : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE explique au conseil municipal que Mme DUPERRON, professeur à la MFR le Roseil, souhaite mettre en place un projet dédié à la défense, avec la collaboration de la mairie. Un accord de principe a été donné.

- Un fait de violence le temps de la garderie de midi a eu lieu avant les vacances, impliquant un enfant et un agent. Ce cas, grave, n'étant pas prévu dans le règlement, Emmanuelle DANIERE souhaite réunir la commission pour travailler sur les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie. Une réunion est programmée le 2 juin à 18h30.

- La demande de mise en disponibilité d'un agent du périscolaire a été acceptée, une remplaçante ayant pu être trouvée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Bibliothèque ; l'atelier POKEMON a été très suivi et a permis une nouvelle adhésion à la bibliothèque. Un concours de dessin sur le thème du printemps vient d'être lancé. Enfin, l'atelier Pause Tricot devrait démarrer prochainement, 5 personnes étant inscrites.

- Emmanuelle DANIERE transmet les remerciements de Mme BONNET qui a beaucoup apprécié son repas au restaurant le Bel'Vue du Cergne, offert par la municipalité lors de son départ en retraite.

• **URBANISME : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir 3 permis de construire et 4 déclarations préalables.

- Le permis de construire des Serres de Commières a été retiré par le Maire, afin de respecter la procédure entamée le mois dernier.

M. le Maire informe qu'une réunion va se tenir en mairie à partir du 9 mai, avec Mme la Sous-Préfète, les services de la DDT, le Président de la Chambre d'Agriculture. Il semble que Mme la Sous-Préfète ait demandé aux services de la DDT de trouver une solution à ce problème qui met en cause la pérennité de l'entreprise.

Le PPNRPI ayant été annulé, c'est un porter à connaissance établi par la Préfecture qui s'applique et ce document beaucoup plus restrictif, a motivé l'avis défavorable de la cellule hydraulique.

DELIBERATIONS

CREATION DE LOCAUX COMMERCIAUX - CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 34/2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux commerciaux.

L'ouverture des plis a eu lieu le 6 avril dernier et a donné les résultats suivants :

4 offres ont été déposées, chacune des candidatures étant conforme.

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

- La qualité des références pour 30%
- La qualité de la méthodologie envisagée pour réaliser l'opération (50%)
- Les délais, qualité de moyens mis en œuvre en phase étude et travaux (30%)
- Le montant des honoraires (20%)
-

Le classement provisoire établi à l'issue de l'analyse des offres donne le résultat suivant :

CANDIDATS	Qualité des références	Qualité méthodologie	Délais et moyens	Honoraires	TOTAL	Classement
-----------	------------------------	----------------------	------------------	------------	-------	------------

FIGURAL Architectes	18	18	18	19.6	18.32	1
CGM Architectes	12	11	12	20	13.30	3
EQUILIBRE Architecte	16	18	18	19.65	17.93	2
LUC LEFEVRE Architecte	17	10	12	14.43	12.89	4

Après délibération, le conseil municipal avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve la proposition du cabinet FIGURAL ARCHITECTE dont les honoraires se montent à 85670 € H.T., soit 10% du montant des travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 35/2022

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune de la façon suivante :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe complet à hauteur de 35h à compter du 1^{er} septembre 2022
- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à hauteur de 35h à compter du 21 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Intercommunal,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS					
SERVICE	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo.
Administratif	- Attaché territorial	A	1	1	TC
	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
	-Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC
Technique	- Agent de maîtrise	C	1	0	TC
	- Agent de maîtrise principal	C	0	1	TC
	- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	TNC
Scolaire	-ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
	-Adjoint technique	C	2	4	TNC

ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Sous-Préfecture de Roanne
N°36/2022

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14.

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (assainissement collectif continueront d'utiliser la comptabilité M4 et ses déclinaisons (M49).

L'organisme « satellite » de la commune (CCAS) appliquera également le référentiel M57 à la même date.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

Le conseil municipal de Vougy,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances / du Bureau en date du 14/04/2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 202x ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget satellite du CCAS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Anne-Sophie LARDET fait un rapide compte rendu de la réunion du conseil communautaire, axé sur l'office de tourisme et sur la gestion des déchets. Il a été également été entériné l'installation d'une prise de recharge pour les véhicules électriques sur le parking des commerces rue de Verdun. Enfin, la prime au vélo électrique a été reconduite à hauteur de 100 €.

- Delphine MONTET demande si on a de nouvelles infos sur la voie verte. Monsieur le maire indique que le scénario de la traversée de la RD482 au niveau du restaurant des Trois Moineaux est quasi acté. La voie traverserait ensuite le parking puis longerait la route de Perreux pour rejoindre ensuite le chemin des Forges.

- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 8 mai aura lieu ce dimanche à 11h et que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 13 juin.

La séance est close à 22h20.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	

Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie LARDET	
Delphine MONTET	